

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mercredi 03 décembre 2014 à 20 heures 00

L'An deux mille quatorze, le trois décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE - Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme DERUERE - Mme BOURGIS - M. GARY – M. BRUNEL - M. LOBBE – Mme CORDIER.

Absents : Mme BOUCHER – Mme VIOLIER – M. PETITNIOT

Représentés : Mme BOUCHER par pouvoir à Mme TATIN
Mme VIOLIER par pouvoir à Mme LANCO
M. PETITNIOT par pouvoir à M. BRUNEL

Avant d'ouvrir la séance, Mme le Maire rappelle qu'il avait été mentionné au procès-verbal de la dernière réunion en date du 1er octobre 2014 que les questions d'initiative présentées par les membres de l'Assemblée devaient être signifiées auprès du secrétariat de mairie 24 heures avant la réunion du Conseil Municipal.

Elle donne connaissance à l'assemblée des questions posées par les élus du groupe « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY ».

1) Question de Joël PETITNIOT

- Le bilan de la fête locale de septembre a conclu à la nécessité de mieux préparer l'édition 2015, notamment par une rencontre avec les forains : a-t-elle eu lieu ?

Où en est-on sur le choix de la date ?

Réponse : La Commission Municipale « Animation - Jeunesse », réunie le 13 octobre dernier pour l'élaboration du calendrier des fêtes 2015, avec les représentants des associations locales, a décidé de retenir la date des 26 et 27 septembre 2015 (dernier week-end de septembre).

Les récents contacts téléphoniques établis avec les industriels forains semblent confirmer leur présence à l'édition 2015.

Plusieurs membres de l'Assemblée suggèrent que la brocante semi-nocturne placée sous l'organisation conjointe de l'Association « Familles Rurales », du Sporting-Club et de l'Association « Les Biclounes » ait lieu le week-end de la fête patronale.

2) Questions de Gérard BRUNEL

- Déchets verts et branchages : l'information pour le dernier ramassage à domicile a montré son insuffisance, vu le faible volume sorti.

La mise à disposition de la benne, inabordable dès 10h00, montre le besoin de mettre un agent communal pour assister et gérer ce type de collecte.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour améliorer ces services à la population ? Même si nous réaffirmons que la collecte à domicile reste la meilleure réponse pour ce type de déchets.

Réponse : L'information concernant le dernier ramassage des déchets verts « en porte à porte » par les services techniques communaux le 30 septembre dernier a été effectuée chez les commerçants locaux.

Il semble nécessaire de diffuser cette information plus largement, dans chaque boîte aux lettres et par le biais du Bulletin Municipal.

Concernant les possibilités d'augmenter la fréquence de ces ramassages (actuellement 2 fois l'an dont 1 au printemps et 1 en automne), il faut rappeler que les déchets verts ainsi collectés sont acheminés à CUGNY, dans un terrain (ancienne sablière) appartenant à la commune de FLAVY-LE-MARTEL dont la capacité d'accueil reste limitée .

D'autre part, l'acheminement vers la déchetterie de CLASTRES nécessiterait manifestement beaucoup de temps pour chaque rotation.

D'autre part, une benne destinée à recueillir les végétaux est mise à disposition environ tous les 2 mois par la Communauté de Communes.

Au vu de la collecte du 13 novembre dernier, il apparaît nécessaire qu'un agent communal soit présent près de la benne pour assister les administrés.

Il est suggéré que cette benne puisse être mise à disposition à une cadence plus rapprochée (périodicité mensuelle?).

- Nous avons appris par voix de presse l'organisation d'une initiative au Centre de Secours. Nous regrettons de ne pas en avoir été informé. Pourquoi ?
Et puisqu'a été évoqué avec le Président du S.D.I.S le projet de la nouvelle caserne, peut-on avoir des informations plus précises sur l'état d'avancement de ce projet ?

Réponse : L'invitation à la réunion organisée au Centre de Secours de FLAVY était destinée uniquement et volontairement, après vérification faite, au Maire.

Concernant le projet de la nouvelle caserne, il a été demandé au SDIS de prendre contact avec le secrétariat de Mairie pour déterminer un rendez-vous permettant de définir précisément l'emplacement et l'emprise du terrain destiné à accueillir les nouveaux locaux du futur Centre de Secours .

- Il semble que l'on connaisse une série de cambriolages de maisons dans le village. La réflexion sur « Voisins vigilants » se poursuit mais la Municipalité a-t-elle d'ores et déjà envisagé, en lien avec la gendarmerie, des dispositions ?
Le retour au maintien de l'éclairage public la nuit peut-il être envisagé ?

Réponse : La convention relative à la mise en place de l'opération « Voisins vigilants » avec la gendarmerie doit être signée prochainement.

Il sera nécessaire de disposer de plusieurs référents, élus du Conseil Municipal et de personnes volontaires parmi les administrés.

Concernant le maintien de l'éclairage public toute la nuit, il est rappelé les résultats de la consultation effectuée en 2011 auprès de la population : avec un taux de participation de 49,22 %, 277 foyers (87,94%) s'étaient déclarés favorables à la réduction des horaires de fonctionnement de l'éclairage public et 38 foyers (12,06%) souhaitaient le maintien de l'éclairage permanent.

La configuration technique du réseau d'éclairage public ne permettant pas l'allumage permanent de points lumineux précis, une étude sera effectuée avec le concours de l'USEDA pour déterminer la faisabilité de cette opération en utilisant de nouvelles technologies (panneaux solaires, etc...).

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. FAUQUEMBERGUE Jean-François est désigné secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1er octobre 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1er octobre 2014 est adopté à l'unanimité, sauf une abstention.

3. Personnel communal : modification du tableau des effectifs du personnel communal

Une délibération est adoptée en vue de la modification du tableau des effectifs du personnel communal, suite à la proposition d'avancement d'un agent communal au grade supérieur (adjoint administratif principal de 2^{ème} classe).

4. Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privé recrutés dans le cadre des Contrats Unique d'Insertion ou d'Emploi d'Avenir doivent désormais bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 300 € à un agent en Emploi d'Avenir employé par la commune depuis le 3 novembre dernier, représentant la contribution financière de la collectivité à l'action de formation choisie par l'intéressée.

5. Versement d'une subvention complémentaire à l'Association « Familles Rurales » - Prise en charge du spectacle de Noël de l'école primaire

L'Association « Familles Rurales » ayant accepté d'assurer la prise en charge matérielle et financière du spectacle de Noël du vendredi 19 décembre 2014 pour les élèves de l'école primaire, le Conseil Municipal décide à la majorité (4 abstentions) d'allouer une subvention complémentaire de 1 000 € à l'Association « Familles Rurales » au titre de l'année 2014 correspondant au coût du spectacle.

6. Classe de neige des élèves de C.M.2 – Participation financière de la commune

Mme le Maire expose à l'Assemblée que les élèves de C.M.2 (classe de Mme LELOIRE) envisagent une sortie en classe de neige d'une durée de 6 jours du 9 au 14 février 2015 à LA JUMENTERIE (Vosges).

L'effectif actuel de la classe est de 28 élèves dont 19 domiciliés dans la commune et 9 dans des communes extérieures (ANNOIS – CUGNY – BEAUMONT-EN-BEINE – FRIERES-FAILLOUËL – LA NEUVILLE-EN-BEINE).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire une subvention de 120 € pour chaque élève de la commune inscrit à cette sortie.

7. Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie – Prorogation de l'adhésion pour la période 2015 - 2016

Le Conseil Municipal adopte une délibération décidant de proroger l'adhésion de la commune au Fonds Départemental pour les travaux de voirie pour la période 2015 – 2016, étant rappelé que la cotisation au F.D.S est prise en charge par la Communauté de Communes .

8. Réalisation d'un emprunt pour financement des travaux d'aménagement de la rue de la fontaine

Après examen des différentes propositions qui lui sont soumises, le Conseil Municipal décide d'adopter une délibération autorisant la réalisation d'un emprunt de 255 000 € (prêt à taux fixe et échéances constantes – taux = 2,06 % - durée = 15 ans – échéance trimestrielle) auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux d'aménagement de la rue de la fontaine.

9. Travaux supplémentaires rue de la fontaine – Convention à intervenir avec le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise

Mme le Maire expose à l'Assemblée que les travaux d'aménagement de la rue de la fontaine sont en voie d'achèvement.

Cette opération a nécessité quelques travaux supplémentaires, notamment en matière de busage de fossé, nécessitant la passation d'un avenant au marché pour un montant total de 24 488,16 € T.T.C, ce qui porte le montant total du marché passé avec l'Entreprise EIFFAGE à 448 587,54 € T.T.C.

Outre les prestations relatives au busage de fossé, il a été procédé également au remplacement d'un drain d'assainissement pluvial qui avait fait l'objet d'une transformation « clandestine » lors de la pose du réseau d'assainissement des aux usées au cours des années 1980 – 1990.

Le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise a accepté d'apporter sa contribution financière à ces travaux à hauteur de 50 % du coût de l'opération, soit une participation de 3 861,20 € pour un montant de travaux s'élevant à 7 722,40 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, accepte les conditions de répartition de cette dépense supplémentaire générée par une entreprise mandatée par le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise et autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec le S.A.V.C.

10. Tarifs communaux 2015

Le Conseil Municipal décide l'application d'une hausse de 0,50 % représentant la variation de l'indice des prix à la consommation sur les ménages d'octobre 2013 à octobre 2014 pour la plupart des tarifs communaux (locations de la Salle Polyvalente et tarifs annexes – concessions dans le cimetière et tarifs du site cinéraire...).

Les tarifs du service de cantine et de garderie périscolaire sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 2015 :

- garderie matin ou soir = 1,00 € (tarif inchangé) ;
- repas et garderie du midi = 3,65 € ;
- prix du repas pour les personnes extérieures = 4,10 €.

Concernant l'utilisation de la Salle Polyvalente, plusieurs conseillers municipaux souhaitent que cet équipement puisse être mis gracieusement à la disposition des associations locales pour l'organisation de leurs manifestations.

Cette suggestion sera débattue lors de réunions préparatoires à l'attribution des subventions aux associations locales et au vote du budget 2015.

11. Fête et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2015

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différents manifestations susceptibles d'occasionner des dépenses de fêtes ou réceptions imputables sur les articles 6232 et 6257 du budget 2015.

12. Recensement 2015 de la population : modalités de rémunération des agents recenseurs

La prochaine enquête portant sur le recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires collectés et sur la base des taux unitaires énoncés ci-après :

- Bulletin individuel = 1,50 € ;
- Feuille de logement = 1,20 € ;
- Séance de formation préalable (½ journée) = 45,00 €.

13. Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme le Maire qui demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reprise par la commune de 89 concessions disséminées dans le cimetière communal, concessions ayant plus de 30 ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises à 3 ans d'intervalle les 17 janvier 2011 et 29 septembre 2014 ;

Considérant que les 89 concessions concernées par cette procédure de reprise ont plus de 30 d'existence, que la dernière inhumation dans ces concessions remonte à plus de 10 ans et qu'elles sont en état d'abandon ;

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Décide la reprise de ces concessions réputées en état d'abandon.

La Commission communale « Cimetière » devra déterminer prochainement l'emplacement de l'ossuaire communal à construire.

14. Animation des Nouvelles Activités Périscolaires – Convention à passer avec une Association

Mme le Maire expose à l'Assemblée que l'application des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (mardi et jeudi de 15h20 à 16h50 à l'Ecole du Centre et de 15h30 à 17h00 à l'Ecole Joseph PARADIS) nécessite le recours à l'Association loi de 1901 « MUSICA-DO-RE » afin de bénéficier d'un animateur – coordonnateur – musique pour encadrer les élèves inscrits aux N.A.P.

L'Association « MUSICA-DO-RE » sera rémunérée à la vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire fixé à 18 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions – 1 voix contre) d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association « MUSICA-DO-RE ».

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 18 décembre 2014

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François FAUQUEMBERGUE

Danielle LANCO